



Dossier Emploi Sportif

“ Le club au cœur du dispositif ”

L'emploi :

Un véritable enjeu
pour le sport
Lot-et-Garonnais



Club Employeur

La collectivité locale





L'EMPLOI : UN ENJEU POUR LE SPORT LOT-ET-GARONNAIS

➤ Les chiffres clés du sport en Lot-et-Garonne :

- **1** Lot et Garonnais sur **4** pratique une activité physique et sportive de loisir ou de compétition
- Plus de **84 000** licenciés
- Plus de **1000** associations sportives
- Environ **430** éducateurs sportifs qualifiés déclarés



Le **sport** est aujourd'hui
un facteur de cohésion et de stabilité sociale dans le département

- Les structures qui accueillent ces pratiquants sont pour la plupart des **associations sportives**. Quotidiennement, elles encadrent plus de **20 000 jeunes** au sein des écoles de sport.
- L'enseignement dans ces clubs a été assuré pendant des années par des **bénévoles**. Or, devant les nouvelles exigences des pratiquants et des parents en termes de **qualité, qualification, formation et sécurité de l'encadrement**, leur seule intervention ne suffit plus.
- Si ces structures ne sont pas soutenues aujourd'hui dans l'exercice de cet encadrement, l'avenir de la pratique sportive dans le département est en péril. Par ailleurs, et faute de prise en charge du jeune public, les pouvoirs publics pourraient rapidement être confrontés à des problèmes sociaux insurmontables.



L'EMPLOI SPORTIF EST UNE REPONSE

HISTORIQUE DE L'EMPLOI SPORTIF

📖 La Loi de 1901 est à l'origine le seul support juridique qui permet le développement de l'emploi sportif associatif en France. L'enseignement sportif dans les clubs était plutôt assuré par des initiateurs fédéraux, des parents, des anciens joueurs, des retraités...des personnes **bénévoles** dans leur temps libre.

📖 La Loi du 16 juillet 1984 modifiée a pris en compte l'évolution associative et notamment **l'emploi sportif rémunéré** à travers 2 dispositions :

- L'obligation de diplôme délivré par l'état
- L'obligation faite aux éducateurs sportifs de se déclarer auprès des services de l'état.

Aujourd'hui, ces mesures sont codifiées dans l'article L212-1-4 du code du sport qui règlemente l'enseignement du sport contre rémunération.

📖 En 1990 : face à l'évolution de l'emploi sportif rémunéré, le Ministère de la jeunesse et des Sports a pris conscience de la nécessité d'accompagner le développement de l'emploi associatif dans le champ sportif et socioculturel en aidant à la création des **associations « Profession Sport Loisir»**.

📖 En 1996 : mise en place du **Plan Sport Emploi** par le Ministère de la Jeunesse et des Sports afin de professionnaliser les associations sportives en améliorant l'encadrement des activités ainsi que le fonctionnement et la gestion. L'association recevait une aide spécifique dégressive sur 5 ans permettant un abaissement du coût salarial global.

A la fin de l'année 2001, ce dispositif avait permis la création de 6157 emplois dont 61% ont pu être pérennisés.

📖 En 1998 : mise en place des « **Emplois Jeunes** ».

Il s'agissait d'un contrat signé entre l'Etat et une association qui souhaitait créer un poste en CDI. L'Etat s'engageait à financer ce poste à hauteur de 80% du SMIC chargé pendant 5 ans en contrepartie l'employeur s'engageait à trouver les moyens de pérenniser cet emploi.

Certaines collectivités territoriales (Conseil Général, Communes, Communautés de Communes, Secteurs privés...) ont décidé de renforcer ce financement à hauteur de 10% permettant ainsi aux associations employeurs de créer un poste d'éducateur sportif.

On remarque au regard des données actuelles que les employeurs qui possèdent un emploi pérenne ont préalablement :

- 📖 Réalisé un véritable **diagnostic** de leur structure.
- 📖 Mené une **réflexion** quant à la création de ce poste et aux moyens de le pérenniser.
- 📖 Mis en place un **projet associatif fort**.

C'est pourquoi la survie de ces emplois passe par une responsabilisation des associations sportives employeurs

PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI SPORTIF

I. L'implication de l'association

1) Des clubs sportifs responsabilisés

A partir d'un diagnostic partagé, l'objectif est de responsabiliser les associations sportives à leur véritable rôle d'« **employeur** ».

En vue d'une pérennisation des emplois créés, l'association sportive doit prendre à sa charge une partie importante : **40% à 50% du coût de l'emploi chargé.**

2) Un véritable projet de développement de l'association

L'objectif du club est d'engager une véritable **réflexion collective** autour d'un projet associatif sur un territoire ciblé : la Commune, la Communauté de Communes, le Canton ou le Pays.

Pour cela le club sportif doit s'efforcer de :

- 📄 **Diversifier** les activités proposées (loisir, compétition, découverte et initiation...)
- 📄 **Ouvrir** l'association à d'autres publics (enfants, femmes, public senior, public handicapé...)
- 📄 **Partager** de façon complémentaire les tâches entre bénévoles et salariés
- 📄 Faire la preuve d'une **école de sport** de qualité et reconnue au niveau local en s'appuyant sur un **encadrement sportif** qualifié.
- 📄 Développer un **partenariat** fort pour des actions ciblées renforçant la cohésion et la stabilité sociale.

II. La participation des institutions publiques

1) Une aide extérieure

L'emploi sportif dans le champ associatif ne peut se développer sans le concours des institutions : très peu d'associations peuvent autofinancer la totalité du coût d'un emploi (salaire brut + charges patronales + fonctionnement).

2) Un partenariat large par conventionnement

- 📄 **Mairies / Communes**
- 📄 **Communautés de Communes**
- 📄 **Conseil Départemental de Lot et Garonne**
- 📄 **Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (D.D.C.S.P.P.)**

Une **convention** entre les collectivités, l'Etat et l'association sportive désireuse de créer ou de pérenniser un emploi sportif est indispensable.

Le club pourrait ainsi mettre à disposition de la collectivité un encadrement qualifié et compétent dans le cadre d'un partenariat solide.

I. Un opérateur de terrain (Profession Sport Loisir 47)

Lors des différentes étapes de construction du dossier, PSL 47 :

- ☐ Détecte et prend contact avec les clubs intéressés,
- ☐ Réalise un diagnostic expert dans le domaine de l'emploi : évalue les possibilités d'autofinancement du club, s'assure que **la structure a mis en place un véritable projet sportif et éducatif** en adéquation avec le diplôme de l'éducateur concerné par la création ou la pérennisation du poste,
- ☐ Accompagne la structure associative dans ses démarches auprès des collectivités locales: Profession Sport Loisir 47 explique aux élus l'intérêt de ce dispositif et d'un éventuel partenariat,
- ☐ Sert d'interface entre les associations employeurs et les partenaires.

II. Un accompagnement des employeurs (Impact Emploi)

Il a pour objectif d'aider les associations employeurs à mener à bien le projet associatif fixé tant dans le domaine de la gestion de l'emploi, que dans celui de la réglementation, du conseil et du soutien (bulletins de salaire et périphérique de la paye)

Ce suivi est réalisé dans le cadre du dispositif Impact Emploi mis en place par l'URSSAF.

Profession Sport Loisir 47 a été choisi comme « Tiers de Confiance » par l'URSSAF de Lot et Garonne.





PROJETS :

CREATION OU PERENNISATION

D'EMPLOIS SPORTIFS DANS LE LOT-ET-GARONNE





**FICHE SIGNALÉTIQUE
CLUBS**

A quelle fédération est affilié votre club :

Numéro d'affiliation fédérale :

Numéro d'agrément du club (D.D.C.S.P.P.) :

Numéro SIRET :

NOM- Prénom	Adresse – Téléphone – Mail
Président(e) :	
Secrétaire :	
Trésorier(e) :	
Adresse du siège social :	
Code postal et ville :	
Téléphone :Fax :Mail :	

ELEMENTS STATISTIQUES

Effectifs pour la saison 2014/2015

	Jeunes (- de 18 ans)		Adultes		TOTAL
	Garçons	Filles	Hommes	Femmes	
Nombre de licenciés					



FICHE SIGNALÉTIQUE EDUCATEUR SPORTIF

NOM :	
PRENOM :	
Date de naissance :	
Diplôme :	N° Carte Professionnelle :
Formation :	
Date d'embauche :	
Durée hebdomadaire de travail :	
<u>Secteurs d'intervention :</u> Comité départemental – Club sportif – Ecole publique ou privée Contrat Educatif Local – Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Centre de vacances (CV) etc....	

En vous aidant si nécessaire de la liste indicative ci-dessous, identifiez et précisez les principales activités à développer au sein de la structure pour pérenniser l'emploi :

Les spécialités du B.P.JEPS :

ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION, ACTIVITES DE RANDONNEES, ACTIVITES DU CYCLISME, ACTIVITES EQUESTRES, ACTIVITES GYMNiques DE LA FORME ET DE LA FORCE, ACTIVITES NAUTIQUES, ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS, ACTIVITES PUGILISTIQUES, ACTIVITES SPORTS COLLECTIFS, BASKET-BALL, ESCRIME, GOLF, JUDO-JUJITSU, LUTTE ET DISCIPLINES ASSOCIEES, PARACHUTISME, PATINAGE SUR GLACE, PECHE DE LOISIR, PLONGEE SUBAQUATIQUE, RUGBY A XV, SPORT AUTOMOBILE, VOLLEY-BALL ET VOLLEY-BALL DE PLAGE, VOL LIBRE.

Les spécialités du D.E.JEPS :

ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES AIKIDO, AIKIBUDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES, ARTS ENERGETIQUES ARTS MARTIAUX CHINOIS, ARTS MARTIAUX CHINOIS INTERNES, ATHLETISME ET DISCIPLINES ASSOCIEES, ATTELAGES, BASEBALL, SOFTBALL ET CRICKET, BASKET-BALL, BILLARD, BMX, BOWLING, BOXE, BOXE THAÏ-MUAY THAÏ, CANNE DE COMBAT ET BATON, CANOE KAYAK ET DISCIPLINES ASSOCIEES EN EAU CALME, CANOE KAYAK ET DISCIPLINES ASSOCIEES EN EAU VIVE, CANYONISME, CHAR A VOILE, CONCOURS COMPLET D'EQUITATION, CONCOURS DE SAUT D'OBSTACLES, COURSE D'ORIENTATION, CYCLISME TRADITIONNEL, DELTAPLANE, DESCENTE SUR GLACE, DISCIPLINES GYMNINIQUES ACROBATIQUES, DISCIPLINES GYMNINIQUES D'EXPRESSION, DRESSAGE, ESCALADE, ESCALADE EN MILIEUX NATURELS, ESCRIME, FOOTBALL AMERICAIN, FULL CONTACT, BOXE AMERICAINE, GLISSES AEROTRACTEES NAUTIQUES, GOLF, HALTEROPHILIE ET MUSCULATION, HANDBALL, HANDISPORT, HOCKEY, HOCKEY SUR GLACE, JUDO-JUJITSU, KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES, KICK BOXING, LUTTE ET DISCIPLINES ASSOCIEES, MOTOCYCLISME, MUAYTHAI, BOXE THAÏ-MUAY THAÏ, NATATION COURSE, NATATION SYNCHRONISEE, PARACHUTISME, PARAPENTE, PATINAGE, PATINAGE DE VITESSE, PELOTE BASQUE, PETANQUE, PLONGEE SUBAQUATIQUE, PLONGEON, POLO, ROLLER SKATING, RUGBY A XIII, RUGBY A XV, SAVATE BOXE FRANCAISE, SKATEBOARD, SKI NAUTIQUE ET DISCIPLINES ASSOCIEES, SPELEOLOGIE, SPORT AUTOMOBILE CIRCUIT, SPORT AUTOMOBILE KARTING, SPORT AUTOMOBILE RALLYE, SPORT AUTOMOBILE TOUT TERRAIN, SPORT-BOULES, SQUASH, SURF, TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES, TENNIS, TENNIS DE TABLE, TIR A L'ARC, TIR SPORTIF, TRIATHLON, VELO TOUT TERRAIN, VOILE, VOL A MOTEUR, VOL ULTRA LEGER MOTORISE, VOLLEY BALL, WATER-POLO.

Les spécialités du D.E.S.JEPS :

AIKIDO, AIKIBUDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES, ATHLETISME - DEMI-FOND, MARCHE, HORS-STADE, ATHLETISME - EPREUVES COMBINEES, ATHLETISME – LANCERS, ATHLETISME – SAUTS, ATHLETISME – SPRINT – HAIES - RELAIS, AVIRON, BADMINTON, BASEBALL SOFTBALL, BASKET-BALL, BILLARD, BOWLING, BOXE, BOXE THAÏ-MUAY THAÏ, CANOE KAYAK ET DISCIPLINES ASSOCIEES EN EAU CALME, CANOE KAYAK ET DISCIPLINES ASSOCIEES EN EAU VIVE ET EN MER, CHAR A VOILE, CONCOURS COMPLET D'EQUITATION, CONCOURS DE SAUT D'OBSTACLES, COURSE D'ORIENTATION, CRICKET CURLING, CYCLISME, DELTAPLANE, DESCENTE SUR GLACE, DRESSAGE, EQUITATION, ESCALADE, ESCRIME, FOOTBALL, FOOTBALL AMERICAIN, FULL CONTACT, BOXE AMERICAINE, GLISSES AEROTRACTEES NAUTIQUES, GOLF, GYMNASTIQUE ACROBATIQUE, GYMNASTIQUE AEROBIC, GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FEMININE, GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE, GYMNASTIQUE RYTHMIQUE, HALTEROPHILIE ET MUSCULATION, HANDBALL, HANDISPORT, HOCKEY, HOCKEY SUR GLACE, JUDO-JUJITSU, KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES, KICK BOXING, LUTTE ET DISCIPLINES ASSOCIEES, MOTOCYCLISME, MUAY THAÏ, BOXE THAÏ-MUAY THAÏ, NATATION COURSE, NATATION SYNCHRONISEE, PARACHUTISME, PARAPENTE, PATINAGE, PATINAGE DE VITESSE, PELOTE BASQUE, PENTATHLON MODERNE, PETANQUE, PLONGEE SUBAQUATIQUE, PLONGEON, ROLLER SKATING, RUGBY A XIII, RUGBY A XV, SAVATE BOXE FRANCAISE, SKATEBOARD, SKI NAUTIQUE ET DISCIPLINES ASSOCIEES, SPELEOLOGIE, SPORT ADAPTE, SQUASH, SURF, TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES, TENNIS, TENNIS DE TABLE, TIR A L'ARC, TIR SPORTIF, TRAMPOLINE, TUMBLING, VOILE, VOL A VOILE, VOLLEY, WATER-POLO



PLAN DE FINANCEMENT « EMPLOI »
EDUCATEUR SPORTIF – BE/DE – GROUPE 3 CCNS

Création

Pérennisation
Cf. fiche « Educateur sportif »

Estimation du coût annuel de ce poste

		RECETTES	CHARGES
Club	Participation au financement		
Collectivités	Mairie	4 200,00 € (minimum)	
	Communautés de Communes		
	Conseil Départemental	4 200,00 € (maximum)	
	D.D.C.S.P.P. (CNDS)	3 500,00 €	
Total :		<u>11 900,00 €</u>	
Salaire Brut			19 565,40 €
Charges Patronales			7 103,76 €
Total :			<u>26 669,16 €</u>
Ne pas oublier les frais de fonctionnement de la structure, qui viennent alourdir le poste : déplacements, téléphone, etc...			???

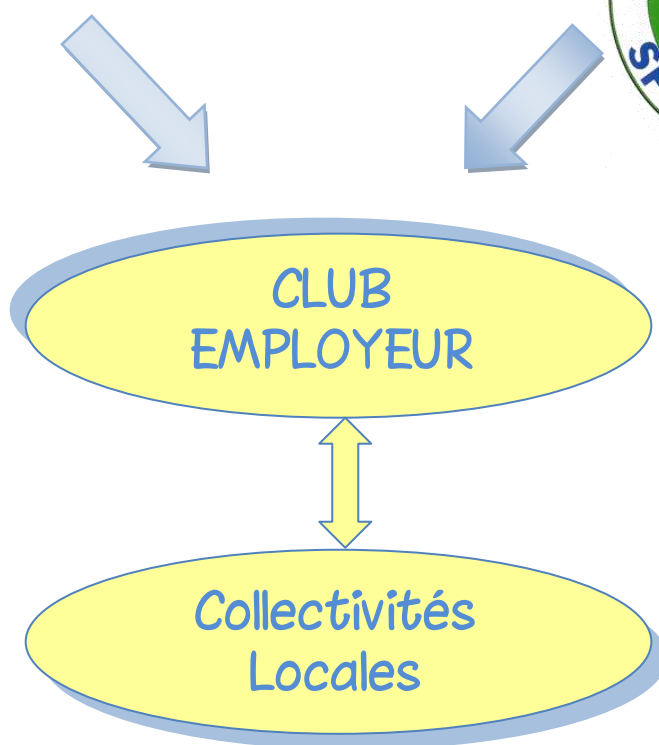
Ce document ne tient pas compte des augmentations du SMIC et du SMC.

Un budget prévisionnel, un bilan et un compte de résultat des deux derniers exercices devront être fournis pour le montage du dossier.

Commission Emploi Sportif

Porteur du Projet

Opérateur de terrain



DDCSPP 47

Service SPORTS 47

Commission Emploi Sportif

Sur la base du SMC de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS)

Taux horaire brut au 1^{er} janvier 2015 : **10,75 € (groupe 3)**

Temps plein : **151,67 heures mensuelles**

Salaire annuel brut chargé : **26 669,16 € (brut + charges patronales)**

Décomposition du coût d'un emploi

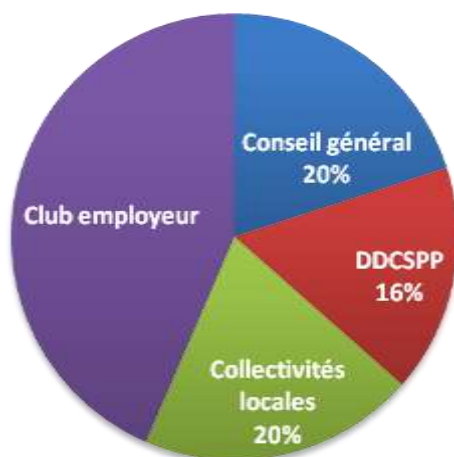
- Collectivités locales : 4 200,00 € (?)
- Conseil Départemental : 4 200,00 €
- DDCSPP : 3 500,00 €
- Salaire annuel : 26 669,16 €

Reste à la charge du Club :
14 769,16 €

(en fonction du montant de l'aide des
Collectivités locales)

Montage financier de l'emploi sportif

Sur la base de la CCNS groupe 3



**Salaire annuel chargé groupe 3 CCNS :
26 669,16 €**

41 emplois créés ou pérennisés à ce jour

Nouveaux clubs aidés dans le cadre de « l'emploi sportif » en 2014

➤ Aéro-Clubs

- Aéro-club de l'Agenais
- Aéro-club de Villeneuve sur Lot

➤ Athlétisme

- Stade Villeneuvois Athlétisme

➤ Aviron

- Aviron Marmandais

➤ Baseball

- Indiens de Boé

➤ Basket

- Agen Basket Club
- Amicale Laïque Le Passage basket
- Entente Sportive du Bruilhois
- Elan Sportif Boé/Bon-Encontre
- Basket Cuzorn Fumel-Libos
- Beyssac-Beaupuy-Marmande
- Basket Club Portais Laurentais
- Basket Seychois Barthélémeén
- Garonne ASPTT Basket
- US Lévigac Ste Colombe Duras

➤ Boxe Anglaise

- Boxing Club Fumel-Monsempros-Libos

➤ Echecs

- Echiquier Agenais

➤ Equitation

- L'Eperon Livradais

➤ Escrime

- Académie d'Escrime Villeneuvoise
- Société d'Escrime Agenaise

➤ Football

- Football Club Casteljaloux

➤ Gymnastique

- Les Patriotes Agenais
- Union Sportive Gymnastique de Nérac
- Jeunesse Laïque Républicaine Villeneuvoise

➤ Handball

- Amicale Laïque d'Agen, section handball
- Handball Brax
- Handball Club Marmandais
- Handball Villeneuvois

➤ Judo

- Judo Club d'Albret

➤ Natation

- Cercle des Nageurs Villeneuvois

➤ Rugby à XV

- Union Rugby Confluent
- Stade Livradais XV

➤ Tennis

- AS Passage Tennis
- Tennis Club Marmandais
- Tennis Club Villeneuvois

➤ Tennis de Table

- SUA Tennis de table
- Tennis de table Passageois
- Raquette Marmandaise
- Ping-pong Villeneuvois

➤ Tir à l'arc

- Archers de Boé

➤ Ultra-Léger Motorisé

- Ultra-légers Marmandais

Répartition des emplois par discipline sportive

Disciplines	2010	2011	2012	2013	2014
Aéro-Clubs	2	2	2	2	2
Athlétisme				1	1
Aviron					1
Baseball	1	1	1	1	1
Basket-Ball	5	8	8	8	10
Boxe Anglaise					1
Canoë Kayak			1		
Echecs					1
Equitation	2	2	2	2	1
Escrime		2	2	2	2
Football	2	2	1	1	1
Gymnastique	4	4	3	3	3
Handball		2	2	3	4
Judo	2	2	2	2	1
Natation				1	1
Rugby à XV		1	1	2	2
Tennis	3	4	4	4	3
Tennis de table	3	4	4	4	4
Tir à l'arc	1	1	1	1	1
U.L.M	1	1	1	1	1
TOTAUX	26	36	35	38	41



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT



Comité Départemental Olympique et Sportif 47 / Profession Sport Loisir 47
Maison des Sports - 997 A, avenue Jean Bru - 47000 Agen